

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 04 décembre

Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	10	13

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 04 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN, régulièrement convoqué le 1^{er} décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le lundi 1^{er} décembre 2025.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, Mme Duroch Aline, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, M Grange Christophe, Mme Bertelle Emilie

Pouvoirs :

M Langlet Pascal donne pouvoir à Mme Anik Blanc

Mme Martini Laurence donne pour à M Luc Chavassieux

M Furnion Pascal donne pouvoir à M Didier Guyot

Secrétaire de séance : M Didier guyot

D2025_055 Subvention école – matériels pédagogique

Vu la demande de subvention exceptionnelle de l'école du loup pour l'achat de matériel pédagogique pour un budget total de 983,40 euros.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré ; à l'unanimité

Décide d'allouer ou non une subvention pour l'achat de matériel pédagogique de 983.40€

Dit que la somme sera inscrite au budget primitif 2025

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Vote
Unanimité

Le Maire
Luc Chavassieux

